

Novembre 2023

FINI LES BEAUX DISCOURS PATRONAUX TROMPEURS – À QUAND LA VRAIE NÉGOCIATION?

Avec les collègues de la CSQ et du Front commun, c'est un premier coup de semonce nécessaire qui sera exercé par la FSE-CSQ et l'APEQ le 6 novembre prochain. En effet, malgré de beaux discours sur la place publique, la présidente du Conseil du trésor a fait preuve de beaucoup de fermeture à notre endroit, voire de mépris, dans le processus des négociations, et ce, tant sur le plan sectoriel qu'à la table nationale.



Voici donc un petit rappel des derniers mouvements qui ont eu lieu dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives. Nous avons eu :

- Un dépôt patronal sectoriel « élagué » du Conseil du trésor;
- Un dépôt syndical sectoriel recentré de la FSE-CSQ et de l'APEQ;
- Une offre patronale modifiée à la table centrale;
- L'annonce d'une première grève de courte durée le 6 novembre prochain.

Un dépôt patronal sectoriel élagué? Nenni, il reste plus de 25 demandes sectorielles!

Parce qu'elle disait vouloir faire avancer la négociation, la présidente du Conseil du trésor a présenté un nouveau dépôt élagué de ses demandes aux différentes tables sectorielles, dont celles des enseignantes et enseignants. C'est à cet endroit que se négocient les éléments spécifiques à la profession enseignante, notamment la tâche et la composition de la classe. Dans ce nouveau dépôt sectoriel, reçu le 11 octobre dernier, la partie patronale prétend avoir diminué ses demandes à 5, qui se déplient plutôt en 8, sans oublier les 13 demandes à la table prioritaire mise sur pied par le gouvernement.

Nous avons accepté de bonne foi de nous présenter à cette table prioritaire, mais nous avons vite réalisé que la partie patronale est complètement fermée aux propositions de la FSE-CSQ et de l'APEQ. Depuis le début des rencontres, la partie patronale ne veut discuter que de ses priorités, en ne montrant aucune ouverture aux nôtres.

Qui plus est, parmi les demandes retirées par le Comité patronal de négociation à la table sectorielle, celles en lien avec la formation continue obligatoire et l'enseignement à distance se retrouvent dans le projet de loi n° 23, actuellement étudié à l'Assemblée nationale, là où l'on ne peut pas les négocier.

Qu'on ne s'y méprenne pas, il ne reste pas seulement 5 demandes à nos tables enseignantes, il en reste plus de 25!

Des demandes recentrées pour la FSE-CSQ

Le conseil fédéral de la FSE-CSQ et l'APEQ partagent l'objectif de faire avancer les pourparlers à leur table sectorielle et souhaitent témoigner de leur bonne foi dans le processus de négociation en cours. C'est pourquoi ils ont voté en faveur d'un nouveau dépôt de leurs demandes sectorielles, recentrées sur le cœur de leurs priorités, en plus de se dégager les marges de manœuvre nécessaires pour avancer. Ils ont procédé à cet exercice en tenant compte de la hauteur de ce que la partie patronale présente aux tables de négociation. Les priorités sont restées les mêmes, soit la composition de la classe, l'allègement de la tâche et l'amélioration des conditions de travail. Fortes des mandats confiés par leurs membres, la FSE-CSQ et l'APEQ ont présenté ces demandes recentrées. En voici quelques-unes :

Améliorer la composition de la classe, notamment par :

- L'ajout de pondérations à priori à celles déjà existantes, tant au primaire qu'au secondaire;
- Une baisse de ratios au préscolaire, dans les classes spécialisées hétérogènes, et l'établissement de ratios en francisation à l'éducation des adultes (EDA);
- La bonification des sommes allouées en soutien à la composition de la classe à l'EDA et à la formation professionnelle (FP).

Toutes ces demandes sont évidemment accompagnées d'un plan de déploiement réaliste pour tenir compte de la pénurie, déjà présenté à plusieurs reprises à la partie patronale malgré les prétentions publiques de M^{me} LeBel.

Alléger la tâche du personnel enseignant et garantir son autonomie professionnelle, notamment par :

- La réduction d'une heure de la tâche éducative et du temps moyen des cours et leçons au primaire;
- L'instauration d'un nombre maximal de 26 périodes de 75 minutes par cycle de 9 jours au secondaire;
- L'instauration d'un nombre d'heures consacrées au suivi pédagogique lié à la spécialité à l'EDA.

Améliorer la rémunération du personnel enseignant, notamment par :

- L'actualisation de la rémunération, notamment en ce qui concerne la suppléance;
- La bonification de l'échelle salariale basée sur une amélioration du salaire d'entrée, de la progression dans l'échelle et du salaire maximum.

Assurer des mesures d'attraction et de rétention du personnel enseignant, notamment par :

- La bonification des mesures d'insertion professionnelle;
- L'instauration d'une banque distincte de congés pour le personnel enseignant en fin de carrière;
- La bonification des contrats à temps partiel au secteur des jeunes et au secteur de la FP.

Pour le dépôt complet, consultez le [site Web de la FSE-CSQ](#).

Une offre salariale insultante

En réaction aux forts mandats en faveur de la grève générale illimitée détenus par les membres du Front commun, dont fait partie la CSQ, la présidente du Conseil du trésor a effectué un nouveau dépôt modifié sur le plan intersectoriel, soit celui des salaires, de la retraite et des droits parentaux, entre autres. Ces aspects sont communs à tous les travailleurs et travailleuses du secteur public. Il faut ajouter à cela les mandats confiés aux différentes tables prioritaires du gouvernement.

On peut trouver plus d'information sur le [site Web du Front commun](#).

Ainsi, la nouvelle offre salariale du gouvernement passera de 9 % à 10,3 % sur 5 ans, ce qui nous laisse sous le seuil de l'inflation, estimée à 17,7 %. Outre ces paramètres salariaux et un retrait souhaité d'une mesure dommageable concernant la retraite, il faut mentionner l'ajout d'une mesure d'aide à la classe pour le secondaire.

Pour la FSE-CSQ et l'APEQ, **il est absolument clair que cet ajout d'aide à la classe, qui a certes un impact sur la masse salariale, ne représente en rien une augmentation de salaire pour les profs**. Dans les prochains jours, la partie patronale nous expliquera de manière plus détaillée son plan de mise en œuvre et ce qu'elle entend par cette annonce.

LE FRONT COMMUN EN GRÈVE

C'est le 6 novembre 2023 que les 420 000 travailleuses et travailleurs du Front commun exerceront une première séquence de grève.

Nos mandats ont été clairs, et si le gouvernement n'entend pas notre détermination, il faudra se faire entendre encore plus fort. Rappelons que nous détenons un mandat de grève générale illimitée, obtenu à hauteur de 95 %, à exercer au moment jugé opportun.



Robert Comeau, président APTS, Magali Picard, présidente FTQ, Éric Gingras, président CSQ, François Énault, 1^{er} vice-président CSN